

La « nouvelle orthographe », 21 ans plus tard¹

Farid, G.

Université du Québec en Outaouais (Canada)
georges.farid@uqo.ca

La « nouvelle orthographe » découle du rapport du Conseil supérieur de la langue française *Les rectifications orthographiques de 1990*, lequel a été approuvé par l'Académie française. Ces modifications orthographiques touchent essentiellement 5 000 mots, et ce, en lien avec le trait d'union et la soudure, le singulier et le pluriel des noms composés et des mots étrangers, les accents et le tréma, les consonnes doubles, le participe passé de « laisser » suivi d'un infinitif, et certaines anomalies. Où en sommes-nous aujourd'hui : 21 ans plus tard? Qui les met en application : ministères, dictionnaires, grammaires, logiciels, correcteurs orthographiques? Qui s'y oppose et pourquoi? Quelles sont les forces et faiblesses des rectifications en question? Quels sont les avantages ou les inconvénients pour les scripteurs? Autant de questions auxquelles nous répondrons avec le plus d'objectivité possible.

1 Bref historique

En 1694, l'Académie française publie la première édition de son *Dictionnaire*, qui comprend 18 000 mots. L'Académie concilie alors l'ancienne orthographe fidèle à l'étymologie et l'orthographe fondée sur la prononciation telle que proposée par les réformateurs de l'époque.

En 1740, la troisième édition du *Dictionnaire* change la graphie de plus de 5 000 mots.

En 1835, la sixième édition du *Dictionnaire* de l'Académie modifie certaines orthographes : *j'avois* devient *j'avais*, *aimoit* devient *aimait*, *croie* devient *craie*, *des enfans* devient *des enfants*.

En 1932-1935, l'Académie française, dans sa huitième édition de son *Dictionnaire*, change l'orthographe d'environ 500 mots dont *grand'mère* par *grand-mère*. Dès le début des années 1900, continue le mouvement en faveur d'une orthographe plus simple : le journal *Le Réformiste*, créé par J.-S. Barès en 1896, devint depuis, pour les milieux réformistes non universitaires, le fer de lance de la campagne de l'orthographe. L. Clédat (1910) est à la tête du mouvement en créant la *Revue de philologie française* (en orthographe réformée), laquelle cèdera la place en 1933 à *Le Français Moderne* sous la direction d'A. Dauzat. Se joindront, dans le même esprit, plusieurs philologues dont A. Darmesteter, G. Paris et F. Brunot (1905-1953) qui posera autant de jalons des recherches à venir.

En 1952 et en 1965, le ministre français de l'Éducation nationale demande deux rapports Beslais qui se soldent par le néant.

En 1972, un autre projet de réforme est demandé au Conseil international de la langue française, fondé sur une étude de René Thimonnier. Bien qu'en 1986 dans son premier fascicule de la neuvième édition de son *Dictionnaire* l'Académie ait accepté quelques modifications, elle les rejettera en bloc dès son deuxième fascicule publié en 1987.

En 1989, le Premier ministre français, Michel Rocard, demande au Conseil supérieur de la langue française qu'il a institué des *aménagements* orthographiques destinés à éliminer un certain nombre d'anomalies et de contradictions entre les dictionnaires. Le Conseil était composé, entre autres, de J. Daniel, J.-L. Godard, B. Pivot, B. Poirot-Delpech, P. Terret, T. Ben Jelloun. Une commission sur l'orthographe est présidée par Maurice Druon. Un groupe de neuf experts est créé et se réunit, parmi lesquels figurent A. Goosse, N. Catach, B. Cerquiglini, J.-P. Colignon, C. Muller, J. Rey.

En décembre 1990, le rapport définitif est publié en France au *Journal officiel de la République française* sous le titre *Les rectifications de l'orthographe*.

En 1991, en Belgique, André Goosse fonde l'Association pour l'application des recommandations orthographiques (APARO) afin de bien faire connaître les rectifications. En France existait déjà l'Association pour l'information et la recherche sur les orthographes et les systèmes d'écriture (AIROÉ), dont la fondatrice est Nina Catach.

En 2000, en Suisse, est fondée l'Association pour la nouvelle orthographe (ANO).

En 2001, les trois associations de la Belgique, de la France et de la Suisse créent le Réseau pour la nouvelle orthographe du français (RENOUVO) et conçoivent le *Vadémécum de l'orthographe recommandée*, dont le surtitre est *Le millepatte sur un nénufar*, qui contient environ 2 000 mots touchés par les rectifications orthographiques; celui-ci est supplanté en juin 2009 par le *Grand Vadémécum de l'orthographe moderne recommandée*, qui en contient 5 000 par l'intégration de mots techniques et rares.

En 2002 est fondé à Paris le Groupe de modernisation de la langue, qui a mis en place le site officiel www.orthographe-recommandee.info, lequel contient un résumé et les détails des rectifications orthographiques.

En 2004, au Québec, Annie Desnoyers, Karine Pouliot et Chantal Contant fondent le Groupe québécois pour la modernisation de la norme du français (GQMNF). L'objectif fondamental du GQMNF est de diffuser, au sein de la population, les changements dans la norme du français approuvés par des instances francophones compétentes.

L'Office québécois de la langue française fait savoir qu'il applique déjà les nouvelles graphies dans les cas des néologismes et des emprunts figurant dans le *Grand dictionnaire terminologique* et qu'il donnera priorité aux nouvelles graphies dans la mesure où elles sont attestées dans les dictionnaires usuels. Le *Dictionnaire Hachette* et le *Dictionnaire de l'Académie française* indiquent déjà toutes les graphies rectifiées.

En avril 2007, comme cela a été recommandé en Belgique et en Suisse, le ministère de l'Éducation nationale en France précise sa position sur la nouvelle orthographe dans son *Bulletin officiel* : « On s'inscrira dans le cadre de l'orthographe rectifiée. Les rectifications définies par l'Académie française ont été publiées au *Journal officiel de la République française* le 6 décembre 1990, édition des Documents administratifs. Elles se situent tout à fait dans la continuité du travail entrepris par l'Académie française depuis le XVII^e siècle, dans les huit éditions précédentes de son *Dictionnaire*. »

En 2008, en Belgique, la ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, le ministre de l'Enseignement obligatoire du primaire et du secondaire, la ministre de l'Enseignement supérieur et le ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de promotion sociale signent les circulaires ministérielles qui indiquent clairement que *les professeurs de français de tous niveaux sont invités à enseigner prioritairement les graphies rénovées* à partir de la rentrée scolaire 2008. Environ 200 000 exemplaires d'une publication gouvernementale de quatre pages sont distribués dans les écoles belges.

En 2009, à la suite d'une pétition envoyée en ligne (www.renouvo.org/petition) par le GQMNF aux *usagers* de la langue française, *Le Nouveau Petit Robert de la langue française* 2009 reconnaît 61,3 % des graphies modernes. Par exemple *pizzéria* au lieu de *pizzeria*, des *mafiosos* au lieu de des *mafiosi*, des *après-midis* (avec *s* régulier au pluriel), un *compte-goutte* (sans *s* au singulier), *millepatte* (soudé et sans *s* au singulier, comme millefeuille), *imbécilité* (avec un seul *l*, comme imbécile), *charriot* (avec deux *r*, comme charrette)... Le *Multidictionnaire* de Marie Éva de Villers, l'édition de 2009 met entre crochets, en fin de l'entrée des mots, les termes touchés par la nouvelle orthographe. *Le Petit Larousse illustré 2012* (paru à l'été 2011) intègre la nouvelle orthographe directement dans les entrées.

2 Les rectifications orthographiques

Les modifications orthographiques touchent essentiellement le trait d'union et la soudure, le singulier et le pluriel des noms composés et des mots étrangers, les accents et le tréma, les consonnes doubles, le participe passé de « laisser » suivi d'un infinitif, et certaines anomalies. Pour en avoir une idée rapide, voici un survol des règles, avec quelques exemples à titre d'illustration.

2.1 Résumé des règles

2.1.1 Le trait d'union

- Les numéraux formant un nombre complexe, inférieur ou supérieur à cent, sont maintenant liés par des traits d'union, quel que soit le nombre.

Ex. : huit-cent-mille-quatre-cent-vingt-et-un dollars.

2.1.2 Les singulier et pluriel des noms composés ayant gardé leur trait d'union

- Les noms composés d'un verbe et d'un nom, quand ils sont seulement au pluriel, prennent la marque du pluriel au second élément comme dans les mots simples.

Ex. : un abat-jour, des abat-jours.

- Les noms composés d'une préposition et d'un nom, quand ils sont seulement au pluriel, prennent la marque du pluriel au second élément comme dans les mots simples.

Ex. : un après-midi, des après-midis.

2.1.3 L'accent grave

- Les futurs et conditionnels des verbes de type *céder* prennent l'accent sur le modèle de *semer*.

Ex. : tu cèderas, tu cèderais.

- Les mots suivants, entre autres, prennent aussi un accent grave : abrègement, allègement, allègrement, assèchement, cèleri, crèmerie, évènement, règlementaire, règlementation, réglerment, sècheresse.

2.1.4 L'accent aigu

- L'accent aigu surmonte les mots suivants, dont certains, dans l'ancienne graphie, ne l'avaient pas : asséner, bélitre*, bésicles, démiurge*, gélinotte*, québécois*, recéler, recépage, recépée*, recéper*, réclusionnaire*, réfréner, sénescence*, sénestre.

* = termes ayant, déjà avant 1990, l'accent aigu dans le dictionnaire (du moins dans le *Petit Robert*).

- L'accent aigu surmonte aussi les mots d'origine latine dont : artéfact, média, placébo, vadémécum, véto.

- L'accent aigu surmonte également les mots empruntés à d'autres langues dont : allégro, diésel, imprésario, révolver.

2.1.5 L'accent circonflexe

- l'accent circonflexe, à part les exceptions mentionnées ultérieurement, n'est plus obligatoire sur la voyelle *u*.

Ex. : mu (participe passé du verbe *mouvoir*), piqure (comme le traditionnel *morsure*), assidument.

- l'accent circonflexe, à part les exceptions, n'est plus obligatoire sur la voyelle *i*.

Ex. : elle plait, il traîne; fraîche, traître.

2.1.6 Les verbes en **-eler** et **-eter** (simplification des consonnes doubles)

- à l'exception des verbes *appeler*, *jeter* et ceux de la même famille, tous les verbes en *-eler*, *-eter* désormais ne doublent plus leur consonne *l* ou *t* devant un *e* muet (appelé aussi *e* instable) mais prennent un accent grave sur le *e* qui précède sur le modèle de *modeler*, *acheter*.

Ex. : il époussète, elle étiquète, elle renouvèlera...

- les noms en *-ement* dérivés de ces verbes suivront la même orthographe.

Ex. : cliquètement, renouvellement.

2.1.7 Le participe passé

- le participe passé de *laisser* suivi d'un infinitif est rendu invariable, qu'il soit employé avec *avoir* ou dans sa forme pronominale.

Ex. : Elle les a laissé dormir. Elle s'est laissé mourir.

- le participe passé des verbes *absoudre*, *dissoudre*, *résoudre* devient *absout*, *dissout*, *résout*, ce qui élimine l'exception antérieure des paires comme *absous* (au masculin singulier) et *absoute* (au féminin singulier).

2.1.8 Les singulier et pluriel des mots empruntés

- les mots d'origine étrangère (noms ou adjectifs) forment leur pluriel de la même manière que les mots français par l'ajout d'un *s* non prononcé conformément aux règles qui s'appliquent aux mots français.

Ex. : des matchs, des maximums.

2.1.9 Les mots composés soudés

- les mots suivants qui auparavant s'écrivaient avec un trait d'union se trouvent maintenant soudés :

- a) certains termes composés de *tout* : fourretout, mangetout.
- b) certains termes composés dont le sens des composants n'est plus perçu : branlebas, platebande, potpourri, quotepart, saufconduit.
- c) les onomatopées et mots expressifs : blabla, froufrou, tamtam.
- d) les mots composés étrangers : bluejean, hotdog, baseball, weekend.
- e) les noms d'origine latine : exlibris, statuquo, vadémécum.
- f) les composés de *contr(e)-*, de *entr(e)-* : contrattaque, contrecourant, entretemps.
- g) les composés de *extra-*, *infra-*, *intra-*, *ultra-* : extracourant, infrason, intraveineuse...; ultrachic. Exceptions : le trait d'union est obligatoire dans les cas où la soudure entraînerait une prononciation incorrecte. Ex. : intra-utérin.
- h) les composés d'éléments savants, entre autres, en *o* : alcalinoterreux, antiâge, autoadhésif. Exceptions : le trait d'union est obligatoire dans les cas où la soudure entraînerait une prononciation incorrecte. Ex. : agro-industrie.
- i) certains mots composés avec *bas-*, *basse-*, *mille-*, *haut-* *haute-* : bassecour, millepatte, hautparleur. Ces termes composés, devenus des mots simples par la soudure, suivent la règle générale du singulier et du pluriel. Ex. : *un portemonnaie* a maintenant un pluriel *des portemonnaies*.

2.1.10 Le tréma

- a) Le tréma est à placer désormais sur la voyelle *u* qui doit être prononcée dans les suites –güe– et –güi–: aigüe (féminin de *aigu*), contigüe, ambigüité, exigüité...
- b) Le tréma est à placer désormais sur la voyelle *u* qui doit être prononcée dans les mots suivants : elle argüe (qui, sans tréma, se prononcerait comme *il me fatigue, elle me nargue*, ce qui est incorrect puisque le son *u* n'est pas prononcé), gageüre, mangeüre, rongeüre, vergeüre.

2.1.11 Anomalies rectifiées

- a) Les mots anciennement en *-illier* ou *illière*, où le *i* qui suit la consonne ne s'entend pas, s'écrivent maintenant en *-iller* ou *-illère* : joailler, marguiller, quincailer, serpillère.
- b) Les termes en *-ol(l)e*, anciennement avec double *l*, s'écrivent maintenant avec un seul *l* (comme on écrit déjà *bestiole, camisole, profiterole...* : barcarole, corolaire, corole, mariole. Exceptions : on continuera à écrire, avec double *l*, *folle, molle, colle* et ses composés (*décoller, recoller*).
- c) Les verbes *-ot(t)er*, anciennement avec double *t*, s'écrivent maintenant avec un seul *t*, de même que leurs dérivés : ballotage, ballotement, balloter, cachoterie, cachotier, friser, frisotis, grelotement, greloter, mangeoter.
- d) Les termes suivants, dont la consonne doublait par erreur après un *e* muet, ne doublent plus maintenant leur consonne : dentelier (au lieu de *dentellier*) lunetier (au lieu de *lunettier*), prunelier (au lieu de *prunellier*), interpeler (au lieu de *interpeller*). Remarque : les consonnes restent doubles dans *dentelle, lunette, prunelle*, puisque le *e* de gauche n'est pas muet mais se prononce [è].
- e) Des anomalies diverses ont été rectifiées : appâts (au lieu de *appas*); assoir, rassoir, sursoir; bizut (à cause des graphies *bizuter, bizutage* [au lieu de *bizuth*]); bonhommie (au lieu de *bonhomie* mais comme *bonhomme*) boursoufflement (au lieu de *boursoufflement*); boursouffler; boursoufflure; cahutte (au lieu de *cahute*); charriot (comme *charrue*); combattif (comme *battre*); combattivité (comme *battre*); cuisseau; déciller (comme *cil*); douçâtre; exéma (au lieu de *eczéma*); imbécilité (comme *imbécile*); innommé (comme *nommé*); levreau; nénufar; ognon (au lieu de *oignon*); pagaille (au lieu de *pagaïe, pagaye*); persifflage (au lieu de *persiflage*); persiffler (comme *siffler*); relai (comme *balai*); saccharine (au lieu de *saccharine*) et ses dérivés; ventail (comme *vent*).

De 1694 à 1975, l'orthographe française a subi au moins sept phases d'ajustements, et les *Rectifications orthographiques* de 1990 sont la dernière étape, du moins jusqu'à aujourd'hui.

3 Pour ou contre les rectifications orthographiques

Depuis la publication de *Les rectifications de l'orthographe*, dans le *Journal officiel de la République française* du 6 décembre 1990, n° 100, des esprits s'agitent, des scripteurs sont ahuris... comment ose-t-on toucher à la sacrosainte orthographe française?

Les pourfendeurs des rectifications orthographiques pensent que celles-ci ne sont qu'un nivèlement par le bas pour les paresseux et les incultes. Selon eux, il faut que la nouvelle génération apprenne, comme ce qui a été imposé aux générations précédentes, toutes les règles de grammaire avec ses difficultés et exceptions, de même que le lexique, quelles que soient leurs bizarreries; cela forme l'esprit. De plus, dans *L'Express* du 18 avril 2005, Anne Vidalie rappelle que les Français s'étripent sur le sujet de l'orthographe et que la querelle des Anciens et des Modernes a opposé, dès le début de l'Académie française en 1635, ceux qui ne voulaient pas la modifier parce que sa connaissance permet de distinguer les honnêtes hommes des simples femmes et des enfants!

Les adversaires avancent que la forme graphique des mots est le reflet de l'histoire de la langue et des cultures successives. Beaucoup de mots ont une origine latine ou grecque ou... et vouloir rapprocher leur orthographe de la prononciation serait les disjoindre de leur origine, les déraciner de leur histoire.

Les contradicteurs croient que les rectifications sont un début de la transformation de l'orthographe pour se modeler sur l'oral.

Honvault (2005) souligne que Claude Duneton s'oppose aux rectifications au nom du *charme secret des subtilités orthographiques [...] d'une langue écrite*. (p. 11)

Les détracteurs notent que les rectifications introduisent de nouvelles exceptions qui ne sont pas plus simples à retenir.

Les partisans, quant à eux, soulignent l'importance de rendre plus logique la langue française afin de simplifier son apprentissage et de favoriser la maîtrise de celle-ci par tous les francophones et les allophones. Même les partisans des *Rectifications orthographiques*, dont de nombreux enseignants, sont mécontents de la superficialité des rectifications, qui se sont essentiellement concentrées sur l'orthographe d'usage, alors qu'il aurait fallu, selon eux, simplifier l'orthographe grammaticale à l'instar de l'Académie française qui, en 1679, avait décrété que les participes présents seraient désormais invariables. Hubert Joly (2009) fait remarquer que « ce ne sont pas ces retouches qui vont révolutionner l'enseignement du français et il restera beaucoup de difficultés. Mais en faisant la toilette des dictionnaires, les *Rectifications orthographiques* mettent fin à des incohérences qui étaient parfois des défis au bon sens. »

En dehors de quelques cas particuliers comme *je cèderai, il complètera...* (depuis les rectifications) au lieu du traditionnel *je céderai, il complètera...*, la langue écrite suit ses besoins spécifiques, et les recommandations de 1990 ne gravitent pas autour d'une simplification vers la phonétique mais plus vers l'élimination des bizarreries orthographiques comme *imbécillité* (malgré *imbécile*), *chariot* (malgré *charrette*), etc.

Charles Müller, créateur du site Orthonet, dit, dans *L'Express* du 18 avril 2005, sous le titre *À force de purisme, on nuit à la langue française* : « En simplifiant l'orthographe, on améliorerait l'image du français. Au moins pourrait-on donner un signe de bonne volonté en supprimant les sottises les plus évidentes, comme ce fameux événement qui doit son deuxième accent aigu au fait qu'un imprimeur, en 1736, s'est trouvé à court d'accents graves. »

Alain Bentolila (*L'Express* du 18 avril 2005) souligne que « la complexité de l'orthographe française n'affecte pas que les dyslexiques, mais tous les enfants. En effet, sa maîtrise demande dix ans d'efforts intensifs en France, contre six mois en Italie et en Finlande. C'est du temps perdu qui pourrait être consacré à des apprentissages plus utiles. Peut-être n'est-ce pas un hasard si la Finlande, où l'écriture est la plus régulière au monde, est aussi le pays dont les élèves affichent les meilleures performances scolaires. »

Nina Catach (1991), réputée pour ses nombreuses recherches scientifiques en orthographe, souligne que « (...) Le niveau s'élève. On n'a pas touché aux règles, on les a renforcées. Les exceptions favorisent chez l'enfant le trouble et l'injustice à son égard, car on le pénalise lorsqu'il applique les règles (*avènement/événement, lève/lèverai mais cède/céderai*) (...) Le raisonnement prendra la place de la mémoire, et l'enfant pourra vraiment être jugé là-dessus. » (p. 77)

Chantal Contant (2009), spécialiste des rectifications orthographiques au sein du Groupe québécois pour la modernisation de la norme du français (GQMNF), note que « la nouvelle orthographe prend sa source dans les **régularités** que ces règles modernes véhiculent, dans la **cohérence** que ces ajustements sages et limités apportent au système orthographique » (p. 3).

4 Les rectifications orthographiques à pas de tortue

Bien que les *Rectifications orthographiques* de 1990 aient trouvé une caution officielle, elle a soulevé un tollé important dans les premières années, et ce n'est que plus de 15 ou 20 ans plus tard qu'elles s'implantent doucement. Christine Petit (2005) relève cinq facteurs qui expliquent cette lenteur, en Belgique, en France, au Québec et en Suisse :

- « [...] L'orthographe dans son aspect académique est perçue comme un rempart contre l'effritement de la soi-disant excellence du français.
- [...] L'orthographe apparaît comme un patrimoine dont la préservation assurerait sa part de responsabilité dans la viabilité internationale du français... la réforme de l'orthographe et la digraphie qu'elle entraîne ne semblent garantir ni une unité interne pour le français ni une unité internationale pour la francophonie.
- L'orthographe [...] est un gage de confiance en cette éprouvante époque de transformation rapide des technologies [...], une sécurité face à l'apparition des nouveaux modes de communication et à la communication des écrits.
- L'orthographe [...] de 1990 impose un nouvel effort d'apprentissage aux locuteurs qui l'appréhendent [...]
- L'orthographe de 1990 [...] embarrasse les intérêts des éditeurs tout comme les intérêts politiques... » (p. 53-55). Toutefois, il est à noter que si cela est vrai en 2005, cela l'est moins en 2009, où les ministères de l'Éducation se sont prononcés en faveur de l'application de la nouvelle orthographe (surtout en Belgique et en France). Devant la pression du RENOVO, plusieurs éditeurs se voient obligés d'inclure les rectifications dans leurs dictionnaires, grammaires, romans.

Nous croyons que les *Rectifications orthographiques* cherchent non pas à bouleverser les acquis des scripteurs mais à gommer quelques incohérences révérees sans réserve par une certaine élite soucieuse de la rendre la moins accessible possible. Curieusement, la lutte est celle de l'élite contre l'élite. En effet, les réformes proposées antérieurement jusqu'aux *Rectifications orthographiques* ne sont pas le produit inopiné de l'homme de la rue mais bien le résultat d'une question analysée en profondeur par des grammairiens, des écrivains, des journalistes, des linguistes, des érudits.

Certes, les rectifications ont contribué à simplifier quelques règles comme celle du participe passé *laissé* suivi d'un infinitif, qui dorénavant reste invariable, celle du pluriel de certains noms composés qui a été régularisé pour suivre la même règle que celle des noms simples, la règle du trait d'union qui s'impose dans l'emploi de tous les numéraux (sauf dans les fractions).

Bien qu'il soit évident que les rectifications ont simplifié d'autres cas comme la soudure d'éléments savants (par exemple *microonde*), la francisation des emprunts au pluriel (par exemple *leitmotivs*, *sandwichs* au lieu du pluriel allemand *leitmotive* et du pluriel anglais *sandwiches*, il reste que, depuis 1990, les rectifications orthographiques s'affichent avec lenteur et dérangeant aussi bien les enseignants que les médias et les éditeurs. Les étymologistes sont scandalisés de voir disparaître l'empreinte des mots français avec leur histoire et leur ascendance.

5 Observations linguistiques

Sans parti pris, nous constatons, dans la brève présentation du contenu des rectifications orthographiques, que, s'il est vrai que celles-ci se voulaient une belle entreprise de simplification et de régularisation par des spécialistes de la langue française dont l'érudition est incontestable, il n'en reste pas moins que les recommandations orthographiques ne sont pas exemptes de quelques faiblesses. En effet, l'uniformité n'est pas parfaite :

- l'accent circonflexe est maintenu, entre autres, sur les mots où il y a distinction de sens (mur ≠ mûr) alors que le féminin de *mûr* n'a pas d'accent (mure); d'où l'asymétrie *un abricot mûr, une tomate mure*. Il en est de même avec *sur* ≠ *sûr*, où le féminin de *sûr* est *sure*. Malgré ces quelques cas, nous croyons que la disparition de l'accent circonflexe de sur le *i* et *u* (mais pas dans les terminaisons verbales du passé simple) réduira le nombre d'erreurs d'orthographe relatives à ce signe diacritique.
- le trait d'union disparaît avec *boyscout*, *cassetout*, *passepartout*, *passepasse*, *passetemps*, *portecélé*, *portecrayon*, *portefaix*, *portefort*, *portemanteau*, *portemine*, *portemonnaie*, *porteplume*, *portevoix*, *vanupied*, *vatout*... mais reste avec *casse-cou*, *chef-d'œuvre*, *passe-montagne*, *porte-document*, *portecigarette*... Selon les lexicographes, le trait d'union a l'avantage de mettre en lumière la composition d'un mot et d'aider à sa compréhension, mais l'inconvénient de laisser un doute sur chacun de ses composants

dans la formation du pluriel. En ce sens, la soudure de certains mots facilite la tâche dans l'accord au pluriel. Chantal Contant (2009, p. 37-38) explique le pourquoi de la soudure de porteclé, portecrayon, portemanteau, portemine, et non celle de porte-cigare, porte-couteau, porte-malheur, porte-menu : « (...) il n'a pas été question de modifier d'un coup des milliers de mots de type verbe + nom, car le bouleversement aurait été trop grand. (...) Si les rectifications n'ont pas touché au trait d'union de porte-avion, porte-jarretelle, porte-savon, etc., c'est parce que ceux-ci n'existaient que sous la forme avec trait d'union dans tous les dictionnaires. » Malgré cette disparité, l'avantage est que ces termes, avec ou sans trait d'union, ont maintenant un pluriel régularisé.

- les formes conjuguées des verbes en *-eler* ou *-eter* s'écrivent maintenant avec un accent grave et une consonne simple (au lieu de deux) devant une syllabe contenant un e muet; cependant, persistent des exceptions comme les verbes *appeler*, *jeter* et leurs composés. Pourquoi? « Parce qu'ils sont bien implantés dans l'usage » nous dit le Conseil supérieur de la langue française.

6 Laisser-aller, paresse ou mauvaise foi?

Aujourd'hui, nombre de professeurs d'université ne se préoccupent guère de mettre en application les rectifications orthographiques, puisque l'orthographe traditionnelle est encore admise. Ils pensent que cela ne concerne que les professeurs des sciences de l'éducation dont la tâche est de former les nouvelles générations qui auront à apprendre cette *nouvelle orthographe*; aussi croient-ils qu'il est plus que suffisant d'avoir appris la « *vraie* » orthographe avec tous ces pièges et difficultés.

Se confiner dans des formes orthographiques arbitrairement sélectionnées n'est qu'un apanage de ceux qui ne veulent pas s'adapter avec l'évolution de la langue. Michel Masson rappelle que « l'orthographe française est une invention relativement récente puisque sa conception coïncide avec la création de l'Académie française (1634) ou, plus exactement, avec la parution de son premier dictionnaire (1694) et, surtout, qu'elle s'est constituée ensuite par réformes successives [...] de sorte que s'opposer à toute nouvelle réforme, c'est bafouer notre tradition, c'est mutiler la France ».

7 Questions et réponses

- 1- L'orthographe d'avant 1990, qu'elle soit appelée *ancienne orthographe*, *orthographe traditionnelle*, *orthographe des parents*, est-elle incorrecte si nous l'utilisons aujourd'hui?

Comme dans plusieurs livres de grammaire, dont *Le bon usage* (14^e édition 2007), l'Office québécois de la langue française reprend les propos de l'Académie française en rappelant que ni les graphies traditionnelles ni les graphies nouvelles ne doivent être tenues pour fautives. Les rectifications de l'orthographe figurent dans la Banque de dépannage linguistique en ligne sous forme de fiches thématiques (consulter www.oqlf.gouv.qc.ca). Donc, même si les rectifications de l'orthographe sont officielles et recommandées, elles n'ont pas encore de caractère obligatoire.

- 2- Quand est-ce que les *anciennes graphies* seront bannies?

Pour une période indéterminée, les *anciennes graphies* restent correctes. Pour avoir une idée de la longueur de cette période, on peut se rapporter à l'exemple de *grand'mère* que l'Académie française avait modifié par *grand-mère*, entre autres mots, dans la 8^e édition de son *Dictionnaire* de 1932. Le résultat est que, en 1950, des dictionnaires ont continué à utiliser les anciennes graphies d'avant 1932.

- 3- Est-il incorrect d'avoir, dans un même texte, à la fois l'ancienne graphie et la graphie nouvelle recommandée?

Un texte ou un document peut comporter aussi bien l'ancienne graphie que la graphie recommandée. Cependant, sachant comment les lecteurs et les lectrices sont sévères et risquent de considérer un texte

comme une mayonnaise orthographique, nous croyons préférable l'emploi uniforme de l'une ou de l'autre pour faire preuve de plus de professionnalisme. Il serait également souhaitable d'adopter intégralement les rectifications orthographiques et de convertir tout écrit selon la nouvelle orthographe recommandée pour s'y adapter le plus rapidement possible, puisque celle-ci supplantera l'ancienne dans un avenir prochain ou lointain.

4- Que peut-on faire pour signaler aux lecteurs et aux lectrices, dont la plupart sont habitués à l'ancienne graphie, que le texte est écrit selon les rectifications orthographiques?

- Télécharger le logo de conformité (libre de droits) à partir de www.orthographe-recommandee.info/pros et l'apposer sur le texte ou le document. Ce logo signale que «...est conforme à la nouvelle orthographe».
- Ajouter, dans nos courriers électroniques (en sélectionnant d'abord Outils, ensuite Options, enfin Signature) avec l'insertion automatique de signature «ce texte est conforme à la nouvelle orthographe».
- Ajouter une note de bas de page : *Ce texte est conforme à la nouvelle orthographe.*
- Coiffer, dans le texte, les mots rectifiés d'un astérisque qui, au bas de la page, indique que *ces mots sont conformes à la nouvelle orthographe.*

5- Où peut-on se référer aux *rectifications orthographiques*?

- Dans le *Grand vadémécum de l'orthographe moderne recommandée : cinq millepattes sur un nénufar* (2009). On retrouvera, dans l'ordre alphabétique, la liste exhaustive des mots touchés par les rectifications ainsi que la présentation détaillée des nouvelles règles.
- Dans *La nouvelle orthographe* d'André Goosse (1990).
- Dans le Rapport du Conseil supérieur de la langue française sur les rectifications de l'orthographe publié au *Journal officiel de la République française*, le 6 décembre 1990.

6- L'Office québécois de la langue française (OQLF) est-il pour ou contre les rectifications de l'orthographe?

L'OQLF a émis un communiqué le 3 mai 2004 : « L'Office estime qu'en cette période de transition ni les graphies traditionnelles ni les nouvelles graphies proposées ne doivent être considérées comme fautives » et que « dans ses travaux et publications, l'Office donnera désormais la priorité aux nouvelles graphies dans la mesure où elles sont attestées dans les dictionnaires usuels ». Aussi, l'OQLF a repris le contenu du *Vadémécum de l'orthographe recommandée* pour en faire 25 nouvelles fiches dans sa banque de dépannage linguistique sur son site Internet. La citation du communiqué susmentionné figure également dans *Le français au bureau*, 6e édition, p. 367-368. De plus, l'OQLF applique, dans *Le grand dictionnaire terminologique* (GDT), les graphies nouvelles dans le cas des néologismes et des emprunts (article *Emprunts linguistiques*, p. 323).

7- Quelle est la position du Bureau de la traduction?

En 2010, le Bureau de la traduction du Canada adopte une position officielle sur la nouvelle orthographe, qui s'adresse aux fonctionnaires fédéraux : la nouvelle orthographe comme l'orthographe traditionnelle sont toutes deux correctes; les graphies des deux orthographes sont considérées comme des variantes orthographiques. Cependant, il est préférable de faire preuve d'uniformité dans un texte.

8- Quelle est la position du ministère de l'Éducation nationale de France?

Le Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale hors série n° 3, du 19 juin 2008, précise que « l'orthographe révisée est la référence ».

9- Quelles sont les conséquences des modifications orthographiques sur certains examens et concours?

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) du Québec donne la consigne aux correcteurs et aux correctrices de l'épreuve unique d'écriture en 5e secondaire d'accepter toute nouvelle orthographe d'un mot en autant qu'elle est attestée dans un dictionnaire. Conséquemment, dans toutes les salles de correction, le MELS a mis à la disposition des correcteurs et des correctrices le *Dictionnaire Hachette* qui inclut toutes les nouvelles graphies.

Le Service d'évaluation linguistique (SEL) de la Télé-université a modifié ses tests pour ne plus considérer comme fautives les graphies nouvelles. Ces tests de français sont utilisés pour l'embauche des éducateurs et éducatrices, enseignants et enseignantes dans les établissements scolaires du Québec.

10- Dans l'enseignement, à quelle orthographe doit-on donner la priorité?

Le bulletin spécial n° 6, du 28 août 2008 du ministère de l'Éducation nationale en France précise que « pour l'enseignement de la langue française, le professeur tient compte des rectifications orthographiques proposées par le *Rapport du Conseil supérieur de la langue française*, approuvées par l'Académie française ». Il importe, tout en donnant la priorité à la nouvelle orthographe, d'attirer l'attention des élèves sur le fait que l'orthographe évolue et qu'ils trouveront indubitablement certains mots orthographiés différemment selon les textes qu'ils consultent (articles de journaux, magazines...).

8 Conclusion

Nous ne sommes plus au stade des débats mais bien de la mise en application. Nombre de personnes ne sont pas au courant de l'existence des rectifications orthographiques. Quant à ceux qui en ont connaissance, certains ne s'en préoccupent point, puisque l'ancienne orthographe cohabite avec la nouvelle orthographe recommandée sans aucune sanction. Nous comprenons que cette flexibilité est, indubitablement, pour laisser la nouvelle orthographe s'installer progressivement jusqu'au jour où l'ancienne sera supplantée. Dans tous les cas, il importe que professeurs et enseignants ne pénalisent pas indument les élèves ou les étudiants, puisque l'ancienne graphie aussi bien que la nouvelle graphie sont admises.

Les rectifications orthographiques, avec ses points forts et faibles, ne peuvent être tenues comme réductrices de la qualité de la langue française. Ce ne sont pas quelque 5 000 mots dans le *Grand vadémécum de l'orthographe moderne recommandée* touchés par les rectifications orthographiques, avec six ou sept notions grammaticales qui défigureront la langue. Ce sont plutôt les personnes mêmes qui, au lieu de maîtriser la langue écrite dans toutes ses nuances et règles, prétendent la défendre, voire la fossiliser sous prétexte de la garder pure.

Toute réforme orthographique est déstabilisante, et les *Rectifications orthographiques* ne le sont pas moins. Pour plusieurs, elles semblent incohérentes et incomplètes. Pour les fervents des rectifications, notamment les instituteurs, ils auraient voulu voir plus de changements plutôt que des demi-mesures qui ne contribuent pas, selon eux, à simplifier véritablement l'apprentissage du français écrit. Il est nécessaire qu'ils sachent que les experts veulent *d'abord et lentement* supprimer les incohérences orthographiques sans ébranler les habitudes graphiques et visuelles des gens instruits, formés selon l'orthographe traditionnelle.

Quant aux adversaires, éduqués ou non, ils s'identifient à l'orthographe traditionnelle comme à l'habit aristocratique que la nouvelle orthographe souillera. Ils découvriront, malgré eux, qu'il est sage de rechercher les régularités orthographiques dans une perspective évolutive, surtout lorsqu'elles sont bien ancrées dans l'usage.

Les pièges inutiles, délectation d'une élite qui a souffert dans l'apprentissage des incongruités orthographiques et qui veut faire souffrir en retour les générations suivantes, sont un gaspillage de temps que *Les Rectifications* rayent pour permettre un meilleur rayonnement de la langue écrite dans le monde francophone.

Des linguistes, des pédagogues, des correcteurs, des instituteurs ont déjà remarqué que *Les Rectifications* ne sont pas essentiellement simplificatrices mais que de nouvelles exceptions ont remplacé d'autres anciennes. Il va sans dire que, même avec les simplifications des rectifications orthographiques, il y aura toujours des règles à mémoriser et des exceptions aux règles à retenir, mais dans les deux cas, moins nombreuses qu'auparavant. Les spécialistes du langage savent aussi que les solutions données sont inégalement applicables comme dans les cas mentionnés précédemment.

Vouloir plaire à tout le monde est une entreprise quasi impossible : l'académicien, l'enseignant, le linguiste, le grammairien, le correcteur, le scripteur, chacun a des attentes qui ne sont pas nécessairement les mêmes. Il y aura toujours des demandeurs de réforme et les ennemis de toute réforme..., et la langue évoluera malgré ou avec les acteurs en présence comme elle l'a toujours fait depuis la naissance de l'écriture.

Bibliographie sommaire

Cette bibliographie sommaire, en partie commentée, témoigne de la progression de la « nouvelle orthographe » sur les plans graphique et électronique.

Références informatiques

- Antidote (2008) propose trois possibilités de correction : ancienne orthographe seule, nouvelle orthographe seule, les deux orthographe à la fois. Il en est de même pour Antidote 2011.
- Antidote Mobile, intégré au iPhone et fonctionnant avec les appareils iPhone, iPhone 3G et iPod Touch, inclut un guide linguistique qui explique chacun des principes des rectifications en 22 articles. Voir les détails sur www.druide.com/mobile.
- Microsoft (2005, 2008) en ligne, mise à jour gratuite de son correcteur orthographique français en 2005 (Word, PowerPoint, Outlook, Excel) conforme à la nouvelle orthographe (www.orthographe-recommandee.info/label).
- OpenOffice.org a mis à jour son correcteur orthographique. L'utilisateur peut faire les corrections selon le lexique *Nouvelle orthographe* ou le lexique *Ancienne orthographe*.
- Prolexis (2008), Le Petit ProLexis, Dictionnaire Myriade. Ces trois correcteurs proposent deux options de correction : nouvelle ou ancienne orthographe.
- Recto/Verso (2009) (Rectifications orthographiques / Version originale). Ce logiciel a été mis en ligne le 16 mars 2009 par l'université catholique de Louvain; il permet de convertir en ligne gratuitement un texte de l'orthographe traditionnelle à l'orthographe nouvelle. Site : <http://www.uclouvain.be/recto-verso/essaie-recto.html> ou *logiciel recto/verso*.

Sélection d'organismes de référence, associations, directions, services qui ont adopté l'orthographe rectifiée ou qui encouragent son application

- www.academie-francaise.fr
- www.orthographe-recommandee.info

- Groupe québécois pour la modernisation de la norme du français (GQMNF) : gqmnf@renouvo.org
- Association pour l'information et la recherche sur les orthographe et les systèmes d'écriture en France (AIROÉ) : airoe@renouvo.org
- Association pour l'application des recommandations orthographiques en Belgique (APARO) : aparo@renouvo.org
- Association pour la nouvelle orthographe en Suisse (ANO) : ano@renouvo.org

Quelques liens utiles relatifs à la nouvelle orthographe

www.orthographe-recommandee.info

www.nouvelleorthographe.info

www.orthographe-recommandee.info/label (pour les mises à jour du correcteur de l'ordinateur)

Ouvrages et outils de référence

Antoine, G. & Cerquiglini, B. (2000). *Histoire de la langue française 1945-2000*, Paris : CNRS.

Antoine, G. & Martin, R. (1985). *Histoire de la langue française 1880-1914*, Paris : CNRS.

Antoine, G. & Martin, R. (1995). *Histoire de la langue française 1914-1945*, Paris : CNRS.

Barès, J.-S. (1921). *Le réformiste. Ses histoires, Sa simplification orthographique, Ses réformes sociales et ses contes*, Paris : Imprimerie de la Bourse de Commerce.

Beaulieux, Ch. (1927). *Histoire de l'orthographe française* (tome I *Formation de l'orthographe des origines au milieu du XVIe siècle*; tome II *Les accents et autres signes auxiliaires dans la langue française*), Paris : Champion (2^e éd. 1970).

Bentolila, A. (2001). *Le Robert et Nathan orthographe*, Paris : Nathan. Mention des rectifications orthographiques à la fin de chaque chapitre concerné.

Bescherelle (2007). *L'art de conjuguer : dictionnaire de 12 000 verbes*, Montréal : Hurtubise. Depuis 2007 jusqu'aux éditions récentes, Bescherelle contient, en plus de la terminaison des verbes touchés par la nouvelle orthographe, toutes les variantes orthographiques (forme traditionnelle et forme rectifiée) dans la liste alphabétique.

Brunot, F. (1905-1953). *Histoire de la langue française des origines à 1900*, Paris : Armand Colin. Sur l'orthographe : tome I, chap. 5, p.501-551; tome II, chap. 1, p. 93-123; tome IV, p. 83-218; tome VI, p. 925-972; tome VII, p. 156-182; tome IX, p. 1101-1114; tome X, chap. 9, p. 148-153 et p. 454-463; tome X, chap. 1, p. 602-614 et 631-642 et 769-780; tome XII, chap. 2, p. 469-477; tome XIII, p. 258.

Bulletin officiel (2008). Ce bulletin spécial n° 6 du ministère de l'Éducation nationale du 28 août 2008, p. 2 (sous la rubrique Orthographe, pour le cycle secondaire dans les programmes du collège) note : « Pour l'enseignement de la langue française, le professeur tient compte des rectifications orthographiques proposées par le Rapport du Conseil supérieur de la langue française, approuvées par l'Académie française (Journal officiel de la République française du 6 décembre 1990).

Catach, N. (2000). *L'orthographe en débat. Dossiers pour un changement. Lexique orthographique des mots touchés par les Rectifications de l'orthographe française*, Paris : Nathan.

Catach, N. (1990). *La Variation graphique et les Rectifications de l'orthographe française* dans Langue française n° 108. Articles de L. Bidermann Pasques, P. Encrevé, A.

Clédat, L. (1910). *Notions d'histoire de l'orthographe*, Paris : Le Soudier.

Contant, C. (2009). *Grand vadémécum de l'orthographe moderne recommandée : cinq millepattes sur un nénufar*, Montréal : Éditions De Champlain S. F. Ce livre de référence contient, entre autres, la liste alphabétique la plus complète des mots touchés par les rectifications orthographiques, décrit la provenance des mots rectifiés, donne les raisons des mots intentionnellement omis des rectifications, fait la mise à jour des dictionnaires actuels par rapport aux rectifications orthographiques et présente les règles détaillées.

Contant, C. & Muller, R. (2009). *Les rectifications de l'orthographe du français*, Bruxelles-Québec : Éditions ERPI et De Boeck-Duculot. Ce livre, guide simplifié, met l'accent sur les mots courants et donne des conseils au quotidien.

Dictionnaires de l'Académie française, éditions de 1694, 1718, 1740, 1762, 1768, 1835, 1878, 1932-1935, 1992 (tome I).

Dictionnaire d'orthographe (2008). Paris : Larousse. L'édition de poche, sous la rubrique *C'est permis*, présente toutes les règles de la nouvelle orthographe.

Dictionnaire Hachette (2005, 2009). Mise à jour complète depuis 2002.

Dictionnaire Hachette Collège (2009). Ce dictionnaire pour les 10 à 15 ans inclut toutes les rectifications orthographiques, réservé seulement pour l'Europe.

Dictionnaire Hachette de poche (2009). Mise à jour complète, nouvelle orthographe incluse depuis 2007.

Dictionnaire Larousse des noms communs (2009).

Dictionnaire Larousse junior (2009). Mise à jour complète. Ce dictionnaire pour les 7 à 11 ans (édition standard, non l'édition de poche) mentionne toutes les graphies rectifiées.

Dictionnaire Littré (2005). Ce dictionnaire intègre toute la nouvelle orthographe.

Dictionnaire Petit Larousse illustré (2012). Ce dictionnaire inclut maintenant la nouvelle orthographe.

Dupriez, D. (2009). *La nouvelle orthographe en pratique*, Bruxelles : De Boeck Duculot.

Goosse, A. (1991). *La « nouvelle » orthographe. Exposé et commentaires*. Paris - Louvain-la-Neuve : Duculot.

Goosse, A. (1992). « Quelques fanfreluches » dans *Le Monde*.

Grammont, M. (1904). *La simplification de l'orthographe française*, Montpellier.

Grevisse, M. (1996). *La force de l'orthographe*, 3^e éd. revue par A. Goosse. Paris - Louvain-la-Neuve : Duculot.

Grevisse, M. (2007). *Le bon usage*, Paris – Louvain : Duculot (14^e éd. augmentée et remaniée par A. Goosse). Les nouvelles règles orthographiques sont systématiquement signalées.

Gruaz, C. (2005). « Les débats actuels sur l'orthographe et les Rectifications de 1990 » dans *Le point sur les rectifications de l'orthographe en 2005*, p. 57.

Gruaz, C. & Honvault, R. (2002). *L'orthographe en fête* dans *Liaisons-AIROE*, n^o 34-35.

Honvault, R. (2005). « Bilan des rectifications en France » dans *Le point sur les rectifications de l'orthographe en 2005*, le Renouvo (Réseau pour la nouvelle orthographe du français), p. 11.

Joly, H. (2009). « Les rectifications orthographiques entrent enfin en vigueur » dans *La banque des mots*, revue semestrielle de terminologie française publiée par le Conseil international de la langue française (CILF), n^o 77, p. 20.

L'antifaute de l'orthographe (2008). Paris : Larousse. Toutes les graphies rectifiées sont incluses dans la liste alphabétique.

Lecavalier, J. & Bonneville, J. (2009). *L'Express grammatical*, Montréal : ERPI (2^e éd.).

L'Express 8 avril 2005, articles de Müller, C., de Bentolila, A., de Lucci, V. et de Nazé, Y. « La tentation élitiste ».

Masson, M. (1991). *L'orthographe : guide pratique de la réforme*, Paris : Seuil.

Paradis, R. (2007). *Que vive l'orthographe simplifiée!* Québec : École des écrivains.

Péchoin, D. & Dauphin, B. (2001). *Dictionnaire des difficultés du français*, Paris : Larousse. Des renvois sont faits à la nouvelle orthographe présentée en 18 pages en début d'ouvrage.

Petit, C. (2005). « Réforme de l'orthographe : les tribulations d'un siècle » dans *Le point sur les rectifications de l'orthographe en 2005*, le Renouvo (Réseau pour la nouvelle orthographe du français), p. 53-55.

Ramat, A (2005). « Rédiger un ouvrage de référence en nouvelle orthographe : l'expérience d'Aurel Ramat » dans *Le point sur les rectifications de l'orthographe en 2005*, le Renouvo (Réseau pour la nouvelle orthographe du français), p. 38.

Rapport du Conseil Supérieur de la Langue française (1990). *Rectifications de l'orthographe*. Documents administratifs du Journal Officiel, n° 100, 6 décembre 1990.

Renouvo: Réseau pour la nouvelle orthographe du français (2003, 2008). *Le vadémécum de l'orthographe recommandée : le millepatte sur un nénufar*, Dijon/Laval : Renouvo/De Champlain S. F. [www.renouvo.org].

Rey-Debove, J. & Rey, A. (2002). *Le nouveau petit Robert : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris : Dictionnaires Le Robert.

Rey-Debove, J. & Le Beau-Bensa, B. (1991). *La réforme de l'orthographe au banc d'essai du Robert*, Paris : Dictionnaires Le Robert.

Villers, M.-É de (2009). *Multidictionnaire de la langue française*, Montréal : Éditions Québec Amérique. Cette édition intègre 60 % des formes rectifiées par la nouvelle orthographe, et présente les autres graphies rectifiées entre crochets en fin d'article (5^e éd.).

Quelques écrits en orthographe rectifiée en territoire canadien

- Les Éditions Complètement Litho : des contes éducatifs comme *L'histoire amusante de Participe Passé*, *Les habitants du village de La Phrase*, *Le Verbe visite les pronoms*.
- Les Éditions Perce-Neige ltée de Moncton (Nouveau-Brunswick), depuis 2005.
- Les Éditions Soleil de minuit, au Québec, depuis 2005.

Quelques écrits en orthographe rectifiée en Europe

- Les Éditions Amsterdam, en Europe, publient en nouvelle orthographe tous leurs ouvrages dont : *Bartleby* – *Une histoire de Wall Street*; *Billy Budd*, *matelot*; *Vie précaire*...
- Des périodiques belges utilisent les rectifications orthographiques : *Revue générale*, *Revue nouvelle*, *Indications*, *Diagnostic*, *Forum pédagogique*, *Textyles*...
- Des périodiques français publient en nouvelle orthographe : *Mots*, *L'école nouvelle*, *Annales de l'Académie de Mâcon*.
- Des périodiques suisses publient également en nouvelle orthographe : *Polyphonia*, *Résonances*.
- Des journaux de la presse francophone belge ont mis en ligne un bouton pour convertir leurs articles sur le Web en nouvelle orthographe, grâce au logiciel Recto/Verso : *La Libre Belgique*, *Le Soir*, *La Dernière Heure*.

¹ La nouvelle orthographe est appliquée dans ce texte.